



ASSURANCE DE PRÊTS

Paréo[®]
EMPRUNTEURS

 **100%**
DES CRITÈRES
DU **CCSF***
RESPECTÉS
 *Comité Consultatif du Secteur Financier

- **LA LIBERTÉ DE COMPARER**
pour un choix avisé
- **DES GARANTIES PERSONNALISÉES**
pour de vraies économies
- **DES FORMALITÉS SIMPLIFIÉES**
pour une adhésion immédiate

**PENSER À DISSOCIER
L'ASSURANCE ET LE PRÊT :**
C'est le bon réflexe !

→ DES GARANTIES PERSONNALISÉES

pour des économies significatives

- ↘ Des garanties adaptées à chaque situation
- ↘ Maintien du tarif et des garanties accordées sur toute la durée du contrat⁽¹⁾

Jusqu'à
60%
d'économie*



* Simulation réalisée pour un couple de 35 ans, non-fumeur, empruntant 250 000 € sur 20 ans. Comparaison par rapport aux taux moyens pratiqués dans les banques.

» UN CONTRAT DE QUALITÉ

↘ 4 COMBINAISONS POSSIBLES

1 COMBINAISONS	1 SOCLE OBLIGATOIRE		3 GARANTIES FACULTATIVES		
	DÉCÈS	PERTE TOTALE IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE (PTIA)	INVALIDITÉ PERMANENTE TOTALE (IPT)	INCAPACITÉ TEMPORAIRE TOTALE (ITT)	INVALIDITÉ PERMANENTE PARTIELLE (IPP)
1	✓	✓			
2	✓	✓	✓		
3	✓	✓	✓	✓	
4	✓	✓	✓	✓	✓

(1) Sous réserve des conditions générales

» DES OPTIONS À LA CARTE



À choisir en fonction de votre profil, pour des garanties sur-mesure, au moins équivalentes à celles de votre banque.

» PRIVILÈGE / PRIVILÈGE PLUS

- Vous souhaitez être serein ? Rachetez les limitations de prise en charge en cas de problèmes psychiatriques ou pathologies dorso-lombaires.
- Le plus : une **couverture de la dépendance totale** est incluse dans les options Privilège et Privilège Plus. Elle prendra le relais de la PTIA lors de votre départ à la retraite, et jusqu'à la fin de votre prêt.

	OPTION PRIVILÈGE	OPTION PRIVILÈGE PLUS
Pathologies dorso-lombaires	✓	✓
Pathologies psychiques/psychiatriques	En cas d'hospitalisation ≥ 10 jours	✓
Dépendance totale	✓	✓

» PROTECTION CHÔMAGE

- Vous êtes salarié ? Choisissez vous-même le montant de l'indemnité qui vous permettra de continuer à rembourser votre prêt en cas de période de chômage.

» INVALIDITÉ PROFESSION MÉDICALE

- Vous êtes médecin, chirurgien, chirurgien-dentiste, sage-femme, vétérinaire, ou pharmacien ? Protégez-vous par la prise en charge du capital restant dû assuré en cas d'invalidité professionnelle permanente à 100% selon le barème contractuel.

» DES AVANTAGES TARIFAIRES SIGNIFICATIFS



Couples -10%
Réductions non-fumeurs
Réductions Prêts > 500 000 €

Renseignez-vous auprès de votre courtier !

Il saura vous conseiller en fonction de votre profil.

D'éventuels changements de situation en cours de vie du contrat n'auront AUCUN impact sur votre cotisation et les garanties accordées⁽¹⁾.



→ DES FORMALITÉS SIMPLIFIÉES

pour une adhésion immédiate

Alptis met à votre disposition des services innovants pour vous permettre de disposer dans les plus brefs délais de votre délégation d'assurance.

€ Devis personnalisé rapide



Souscription immédiate
sur simple questionnaire simplifié de santé jusqu'à 300 000 € !



Télédéclaration médicale
pour les personnes présentant un problème de santé



Signature électronique
pour valider en ligne votre adhésion



Espace personnel sécurisé
pour échanger en toute confidentialité





LA LIBERTÉ DE COMPARER

pour faire le meilleur choix

Le prêt, c'est la banque, bien sûr.

Mais pour l'assurance emprunteur : vous avez le choix !

Vous êtes libre de souscrire, auprès de l'assureur de votre choix, l'assurance de prêts la plus avantageuse, celle qui vous permet d'optimiser le coût global du crédit.

Connaître ses droits, c'est essentiel !



LOI LAGARDE

Vous êtes libre de souscrire l'assurance de votre prêt auprès de l'assureur de votre choix.

Votre banque ne peut refuser une autre assurance si elle présente un niveau de garantie équivalent au contrat d'assurance qu'elle même vous propose. Elle est dans l'obligation d'accompagner son offre d'une fiche standardisée d'information.



LOI DITE INTERBANCAIRE

Votre banque dispose de 10 jours ouvrés pour accepter ou refuser la délégation d'assurance.

Tout refus doit vous être justifié. En contrepartie de son acceptation, elle ne peut ni modifier le taux ou les conditions d'octroi du crédit, ni exiger de frais supplémentaires.



LOI HAMON

Vous disposez d'une année de réflexion pour comparer les contrats d'assurance de prêts.

Vous avez souscrit une assurance (hors prêts professionnels) auprès de votre banque par manque de temps pour débloquer votre crédit rapidement ? Vous avez désormais 12 mois pour résilier ce contrat et en souscrire un nouveau moins cher et présentant des garanties au moins équivalentes.



L'AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF DU SECTEUR FINANCIER

Une comparaison des contrats emprunteurs facilitée.

La notion d'équivalence de garantie est précisée. Depuis le 01/10/2015, chaque établissement bancaire doit définir ses exigences en fonction d'une liste de 11 critères maximum sur les garanties Décès, Incapacité, Invalidité et 4 critères maximum sur la Perte d'Emploi. Si le contrat alternatif que vous présentez répond à ces critères, la banque ne peut pas le refuser.

NOUVEAU

“ POUR MIEUX VOUS ASSURER, NOUS INVENTONS DE NOUVELLES SOLIDARITÉS. ”

Alptis est un mouvement associatif de protection sociale qui œuvre dans les domaines de la santé, la prévoyance, l'assurance de prêts et l'épargne retraite.

- ➔ **Nous défendons une démarche responsable et solidaire**
En matière de protection sociale, nous sommes convaincus que l'engagement de chacun bénéficie à tous.
- ➔ **Nous ne spéculons pas sur la santé**
Grâce à notre indépendance, nous n'avons qu'une seule raison d'agir, l'intérêt de nos adhérents.
- ➔ **L'assurance ne s'arrête pas aux garanties proposées**
Nous voulons tisser avec nos adhérents une relation de confiance, et créer du lien social permettant de faire naître de nouvelles solidarités.
- ➔ **Partageons connaissances et bonnes pratiques**
Au sein des 102 comités locaux d'adhérents Alptis, plus de 300 actions de prévention sont organisées chaque année bénévolement.



youtube.com/
user/alptisassociation

CHAÎNE ALPTIS



@alptis

TWITTER ALPTIS

www.alptis.org

 **0 810 04 4000**

PREMIER D'UN APPEL LOCAL, DEPUIS UN POSTE FIXE

Pour tout renseignement, contactez votre courtier conseil
ou connectez vous sur alptis.org

Nos solutions d'assurance



SANTÉ



PRÉVOYANCE



ASSURANCE DE PRÊTS



ÉPARGNE RETRAITE

 **ALPTIS ASSURANCES**

Intermédiaire d'assurance et gestionnaire des contrats
25, cours Albert Thomas - 69445 Lyon Cedex 03

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 000 € - RCS Lyon 335 244 489

N° ORIAS : 07 005 850 - www.orias.fr - N° TVA : FR37335244489

Assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes au code des assurances

Contrat groupe n° 695001 souscrit par l'association Alptis auprès de la MNCAP-AC

Quatrem - Organisme assureur - Entreprise régie par le Code des Assurances

Société anonyme au capital de 380 426 249 € - 59-61 rue La Fayette - 75009 Paris - RCS Paris 412.367.724